NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE & SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET PRIMITIF 2022

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : *« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif ».*

Cette note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Priorité du budget :

Le budget 2022 a été bâti avec la volonté :
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement en tenant compte de l'augmentation des dépenses nécessaires à la maintenance de l'Éclairage Public et l'augmentation des prestations des études et des diagnostics notamment en matière de géo détection, rénovation énergétiques des bâtiments...
- de ne pas augmenter les cotisations des communes,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le Syndicat compte un budget principal et un budget annexe du photovoltaïque.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires en dépenses et en recettes sont équilibrées.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Syndicat. A cela s'ajoute la maintenance de l'éclairage public, les études, les diagnostics pour le compte des communes adhérentes.

Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions s'élèvent à : **27 574 952,95 euros** en 2022.
Elles augmentent de 5,85 % par rapport à l'année 2021.

FONCTIONNEMENT **Dépenses**	BP + DM 2021	BP 2022	Évolution BP 2022 / BP 2021
011 - Charges à caractère général	2 359 650,00 €	2 298 585,00 €	- 2,59 %
012 - Charges de personnel	937 000,00 €	955 900,00 €	2,02 %
014 - Atténuations de produits	16 464 000,00 €	17 200 000,00 €	4,47 %
65 - Charges de gestion courante	242 800,00 €	284 400,00 €	17,13 %
66 - Charges financières (intérêts)	369 921,25 €	277 000,00 €	- 25,12 %
67 - Charges exceptionnelles	211 048,05 €	180 000,00 €	- 14,71 %
TOTAL dépenses réelles	**20 584 419,30 €**	**21 195 885,00 €**	2,97 %
023 - Virement à la section d'investissement	4 604 727,87 €	5 416 883,07 €	17,64 %
042 - Dotations aux amortissements	861 393,88 €	962 184,88 €	11,70 %
TOTAL DEPENSES CUMULÉES	**26 050 541,05 €**	**27 574 952,95 €**	**5,85 %**

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement du Syndicat : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, documentations, entretien du bâtiment, les impôts et taxes, les primes d'assurance, etc.
Dans ce chapitre on trouve les dépenses de maintenance de l'Éclairage public pour le compte de communes qui représentent un gros poste et d'autre part les dépenses d'études et de diagnostic.
Il est prévu 1 300 000 € au compte 615232 pour régler les factures de la maintenance de l'éclairage public et 500 000 € pour réaliser des audits énergétiques des bâtiments, les études de faisabilité des énergies renouvelables thermiques et la géo détection des réseaux d'éclairage public.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Elles augmentent avec l'arrivée de 2 contractuels en contrat de projet de 3 ans renouvelable une fois pour la même période.

Chapitre 014 : Ce chapitre concerne le reversement de la Taxe sur la Consommation finale d'électricité perçue par le Syndicat et reversée après déduction des frais de gestion de 2% sur la taxe contrôlée. Il est prévu de reverser la TCCFE du 4ème trimestre 2021, du 1er, du 2ème et 3ème trimestre 2022. Mais également une régularisation du 3ème trimestre 2021.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus, les subventions.
Depuis 2021 et jusqu'en 2028, une subvention de développement technologique sera versée à Easy Charge le délégataire de la DSP IRVE.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette. Le Syndicat n'a pas eu recourt à l'emprunt, ce chapitre diminue.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs, la subvention à la COFOR et le reversement du produit de la vente des CEE aux communes.

L'autofinancement estimé en fonctionnement permet d'effectuer un virement de 5 416 883,07 euros à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement

Les prévisions s'élèvent à : **27 574 952,95 euros** en 2022.
Elles augmentent de 5,85 % par rapport à l'année 2021.

FONCTIONNEMENT **Recettes**	BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021
70 - Produits des services et ventes	74 000,00 €	0,00 €	- 100 %
73 - Impôts et taxes	16 800 000,00 €	17 535 000,00 €	4 %
74 - Dotations, subv. & participations	8 221 900,00 €	8 534 199,00 €	4 %
75 - Autres produits de gestion courante	100,00 €	0,00 €	- 100 %
76 - Produits financiers	92 308,00 €	61 667,00 €	- 33 %
77 - Produits exceptionnels	12 000,00 €	2 000,00 €	- 83 %
TOTAL RECETTES REELLES	**25 200 308,00 €**	**26 132 866,00 €**	4 %
042 - Amortissement subventions	722 330,48 €	722 330,48 €	0 %
002 - Résultat reporté	127 902,56 €	719 756,47 €	463 %
TOTAL RECETTES CUMULÉES	**26 050 541,04 €**	**27 574 952,95 €**	**5,85 %**

Chapitre 73 : Ce chapitre représente la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité encaissée mais aussi les produits de la vente des Certificats d'Économies d'Energie.

Chapitre 74 : Il concerne les participations des communes : Cotisations, adhésion au groupement achat d'électricité, les emprunts, les participations aux études, aux travaux (solde des travaux), à la maintenance d'éclairage public, maintenance des bornes de recharges des véhicules électriques.
Il comprend également les encaissements des redevances R1 et R2 de Enedis et Grdf.

Chapitre 75 : Il s'agit d'un compte de régularisation.

Chapitre 76 : Ce chapitre concerne des produits financiers. Il s'agit ici des intérêts d'emprunts contractés par les anciens SIE et titrés aux communes. Le montant baisse puisqu'il n'y a pas de recourt à l'emprunt.

Chapitre 77 : Il concerne les produits exceptionnels ; comme les pénalités de retard des entreprises, remboursement de sinistres des bornes de recharge.

Chapitre 042 : Il concerne les opérations d'ordre budgétaires, ici l'amortissement des subventions d'équipement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires en dépenses et en recettes sont équilibrées.

Les dépenses d'investissement

Les prévisions s'élèvent à : **26 055 702,36 euros** en 2022.
Elles baissent de - 13,14 % par rapport à l'année 2021.

INVESTISSEMENT Dépenses	BP 2021 + DM + RAR	Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles BP 2022	TOTAL RAR + Propositions nouvelles	Evolution BP 2022 / BP 2021
20 - Immobilisations incorporelles sans opérations	202 882,74 €	21 100,00 €	179 000,00 €	200 100,00 €	- 1,37 %
204 - Subventions d'équipements	85 000,00 €	30 000,00 €	201 000,00 €	231 000,00 €	136,47 %
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00 €	0,00 €	32 700,00 €	32 700,00 €	25,40 %
23 - Opérations d'équipement	18 234 400,00 €	1 718 400,00 €	18 963 000,00 €	20 681 400,00 €	13,42 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 500 €	0,00 €	2 131,88 €	2 131,88 €	42,13 %
13 - Subventions d'investissement	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 %
16 - Emprunts	2 636 885,34 €	0,00 €	2 620 000,00 €	2 620 000,00 €	- 0,64 %
4581 - Opérations pour compte de tiers	7 466 009,69 €	966 040,00 €	0,00 €	966 040,00 €	- 87,06 %
TOTAL dép. réelles	**28 776 677,77 €**	**2 735 540,00 €**	**22 097 831,88 €**	**24 833 371,88 €**	- 13,70 %
040 - Opérations d'ordre	722 330,48 €	0,00 €	722 330,48 €	722 330,48 €	0,00 %
041- Opérations patrimoniales	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 %
TOTAL DEPENSES	**29 999 008,25 €**	**2 735 540,00 €**	**23 320 162,36 €**	**26 055 702,36 €**	**- 13,14 %**

Chapitre 20 : Il concerne les paiements au titre des frais d'études des travaux, d'insertion d'annonces des marchés publics et de logiciels.

Chapitre 204 : Ce chapitre prend en compte la subvention d'investissement à verser à Easy Charge.

Chapitre 21 : il représente l'achat d'une voiture électrique et de mobilier de bureaux.

Chapitre 23 : Ce chapitre est le plus gros poste de dépenses, il concerne les travaux réalisés par le syndicat : Effacement de réseaux d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public, les travaux d'économies d'énergie et d'installations de bornes de recharges de véhicules électriques, etc.

OPERATIONS D'EQUIPEMENT	Compte	RAR 2021	Inscriptions 2022	Total crédits ouverts
10 - Construction siège du Syndicat (extension)	2313	0,00 €	370 000,00 €	370 000,00 €
11 - Réseau distribution publique électricité	2031-2315-2033	651 100,00 €	4 082 000,00 €	4 733 100,00 €
12 - Communications électroniques	2031-2315-2033	255 100,00 €	2 291 000,00 €	2 546 100,00 €
13 - Éclairage public	2031-2315-2033	401 100,00 €	3 682 000,00 €	4 083 100,00 €
14 - Eco d'énergie EP	2031-2315-2033	210 000,00 €	3 980 000,00 €	4 190 000,00 €
15 - IRVE	2031-2315-2033	200 000,00 €	2 000 000,00 €	2 200 000,00 €
17 - Gestion à distance du réseau EP		0,00 €	2 558 000,00 €	2 558 000,00 €
18 - Rénovation de bâtiments	2313	1 100,00 €	0,00 €	1 100,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT				**20 681 400,00 €**

Chapitre 13 : Il s'agit des remboursements des fonds de concours en cas de trop perçu.

Chapitre 16 : Ce chapitre concerne le remboursement du capital de la dette.

Chapitre 4581 : Ce chapitre reprend les dépenses relatives aux chantiers réalisés pour le compte de tiers.

Les opérations d'ordre : Amortissements des subventions d'équipement.

Les opérations patrimoniales : Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

Les recettes d'investissement

Les prévisions s'élèvent à : **26 055 702,36 euros** en 2022.
Elles baissent de - 13,14 % par rapport à l'année 2021.

INVESTISSEMENT Recettes	BP 2021 + DM + RAR	Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles BP 2022	TOTAL RAR + Propositions nouvelles	Evolution BP 2022 / BP 2021
13 - Subv. Investissement (hors 138)	2 417 702,50 €	55 145,12 €	2 230 854,00 €	2 285 99,12 €	- 5 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 386 384,02 €	0,00 €	6 485 300,00 €	6 485 300,00 €	20 %
138 - Autres subv. Investissement non transférables.	680 534,00 €	0,00 €	520 00,00 €	520 000,00 €	- 24 %
27 - Autres immobilisations financières	540 000,00 €	0,00 €	431 775,72 €	431 775,72 €	- 20 %
4582 - Opérations p. compte de tiers	7 465 475,69 €	966 040,00 €	0,00 €	966 040,00 €	- 87 %
TOTAL Recettes Réelles	**16 490 096,21 €**	**1 021 185,12 €**	**9 667 929,72 €**	**10 689 114,84 €**	**- 35 %**
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 604 727,87 €	0,00 €	5 416 883,07 €	5 416 883,07 €	18 %
040 - Opérations d'ordre	861 393,88 €	0,00 €	962 184,88 €	962 184,88 €	12 %
041 - Opérations patrimoniales	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0 %
001 - SOLDE EXECUTION POSITIF	7 542 790,29 €	0,00 €	8 487 519,57 €	8 487 519,57 €	13 %
TOTAL RECETTES	**29 999 008,25 €**	**1 021 185,12 €**	**25 034 517,24 €**	**26 055 702,36 €**	**- 13,14 %**

Chapitre 10 : Ce chapitre est constitué des excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) d'un montant de 6 000 000 euros et du FCTVA.

Chapitre 13 : Il concerne principalement l'encaissement des fonds de concours titrés auprès des communes au lancement de l'OS de travaux mais aussi l'encaissement des subventions.

Chapitre 138 : Il s'agit de l'article 8 du Cahier des charges de Concession d'ENEDIS.

Chapitre 27 : Ce chapitre concerne également des produits financiers. Il s'agit ici du capital des emprunts contractés par les anciens SIE et titrés aux communes. Ces recettes sont amenées à disparaitre au fur et à fur que ces emprunts seront soldés.

Chapitre 4582 : Ce chapitre reprend les recettes relatives aux chantiers réalisés pour le compte de tiers.

Les opérations d'ordre : Compte d'amortissement des biens.

Les opérations patrimoniales : Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Compte d'intégration des biens.

CREDITS DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELS

Maintenance de l'éclairage public et des bornes de recharges électriques

CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELS

Programme de travaux d'enfouissement des réseaux.
Programme de travaux d'éclairage public.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

En 2022, le montant de l'épargne brute est estimé à 4 822 314 €. Le montant de l'épargne nette prévu est de 2 218 050,60 €.

L'autofinancement provenant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 5 416 883,07 € ainsi que les recettes propres d'investissement à savoir, les excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068 pour 6 000 000 €), permettent de couvrir le remboursement du capital de la dette et de financer les investissements.

ETAT DE LA DETTE

Le capital restant dû au 01/01/2021 était de 11 578 031,03 €, au 01/01/2022 il est de 8 945 021,96 €. Soit une baisse de - 23 %. Le syndicat n'a pas eu recours à l'emprunt en 2021. Le nombre d'emprunts passe de 40 à 35 puisque 5 emprunts ont été soldés. La capacité de désendettement du SYMIELECVAR est de 2 ans et 4 mois.

PRINCIPAUX RATIOS

RATIO 7 (hors 014) Dép. Personnel / DRF	RATIO 9 DRF + Capital Dette / RRF	RATIO 10 Dép. Equipement / RRF	RATIO 11 Encours Dette (CRD / Épargne Brute	
			En %	En année
26 %	58 %	58 %	240 %	2,40

Chiffres issus du CA 2021

EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

	DENOMINATION	GRADE	CAT	T HEBDO
1	Directeur	Ingénieur en Chef	A	35 H
2	Responsable Finances, RH et Administration générale	Rédacteur	B	35 H
3	Assistante de Direction	Adj. Admin. Ppal 1ère cl	C	35 H
4	Gestion Assemblées- Communication Interne - Économat	Adj. Admin. Ppal 1ère cl	C	35 H
5	Assistante comptabilité	Adj. Admin. Ppal 1ère cl	C	35 H
6	Assistante comptabilité	Adj. Admin. Ppal 2ème cl	C	35 H
7	Assistante budgétaire et comptable	Adj. Admin. Ppal 2ème cl	C	35 H
8	Chargée de communication	Adj. Administratif	C	35 H
9	Contrôleur concessions Gaz & Électricité - Rénovation énergétique bâtiments	Adj. Technique	C	35 H
10	Responsable SIG	Adj. Technique	C	35 H
11	Responsable du pôle technique	Technicien Ppal 1ère cl	B	35 H
12	Chargé du suivi des études et des travaux	Agent De Maîtrise	C	35 H
13	Chargé du suivi des études et des travaux	Agent De Maîtrise Ppal	C	35 H
14	Chargé du suivi des études et des travaux	Adj. Technique	C	35 H
15	Chargé du suivi des études et des travaux	Technicien	B	35 H
16	Responsable de la maintenance éclairage public	Technicien	B	35 H
17	Apprenti au service concession - rénovation énergétique bâtiments	Contrat		35 H
18	Expert en EnR	Contrat		35 H
19	Référent en EnR	Contrat		35 H

CHARGES DE PERSONNEL = **955 900** euros

MONTANT DU BUDGET CONSOLIDÉ

SECTION		CREDITS OUVERTS BP + RAR 2021	RAR 2021
INVESTISSEMENT	DEPENSES	26 055 702,36 €	2 735 540,00 €
	RECETTES	26 055 702,36 €	1 021 185,12 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	27 574 952,95 €	0,00 €
	RECETTES	27 574 952,95 €	0,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		53 630 655,31 €	2 735 540,00 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES		53 630 655,31 €	1 021 185,12 €

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

BP 2021	BP 2022	EVOLUTION
37 447,98 €	41 287,19 €	10 %

Les dépenses estimées à 41 287,19 euros correspondent :

- Au règlement des factures d'acheminement d'électricité et de maintenance des panneaux estimées à 3 500 euros.
- Au virement à la section d'investissement de 28 045,37 euros.
- À une opération d'ordre de 9 741,82 euros au titre des dotations en amortissement.

Recettes de fonctionnement

BP 2021	BP 2022	EVOLUTION
37 447,98 €	41 287,19 €	10 %

Ces recettes correspondent :

- À la vente de l'électricité fournie par les panneaux photovoltaïques estimée à 10 000 euros.
- Le résultat budgétaire (R002) d'un montant de 31 287,19 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

BP 2021	BP 2022	RAR 2021	EVOLUTION
60 688,88 €	54 569,27 €	10 000 €	6 %

Les dépenses estimées à 64 569,27 euros sont réparties :

- Sur les travaux sur les bâtiments pour 42 569,27 euros
- Sur le matériel informatique pour 12 000 euros

Recettes d'investissement

BP 2021	BP 2022	EVOLUTION
52 743,12 €	64 569,27 €	6 %

Il n'y a pas de recettes réelles d'investissement.
Les recettes d'investissement proviennent :

- Du virement de la section de fonctionnement de 31 625,21 euros.
- De l'amortissement des panneaux photovoltaïques et du matériel informatique 5 661,98 euros.
- Du résultat budgétaire reporté (R 001) de 27 282,08 euros.

Michel OLLAGNIER
Président du SymielecVar
Adjoint au Maire d'Ollioules